

Partenaires

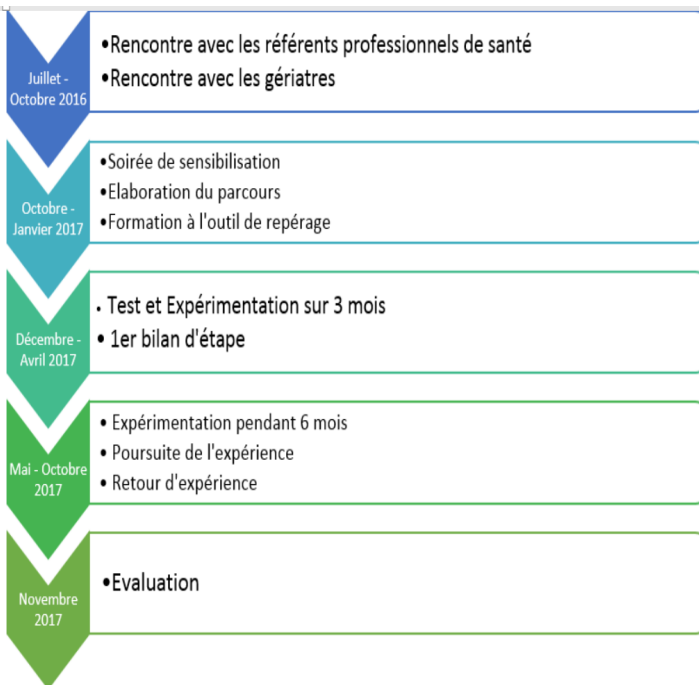
Les professionnels de santé libéraux exerçant sur les territoires de

- La **Communauté de Communes du Pays de Matignon**, en partenariat avec l'association des professionnels de santé du Pays de Matignon
- Le **Pays d'Auray**, en partenariat avec la Fédération Bretonne Interprofessionnelle du Pays d'Auray
- **Brest Métropole**

Les établissements de santé de référence et plus particulièrement les différents services de gériatrie impliqués dans les 3 territoires concernés sont partenaires et ressources du projet à savoir :

- Le Centre hospitalier de Dinan
- Le Centre hospitalier de Saint Briec
- Le Centre hospitalier Bretagne Atlantique de Vannes-Auray
- Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest

Calendrier du projet



Pour tout renseignement sur le projet, vous pouvez **contacter les coordonnateurs du projet :**

Romain GAILLARD — chargé de missions URPS MLB
Olivia BRIANTAIS — Directrice URPS MLB

Téléphone : 02 99 30 36 45

Télécopie : 02.99.30.36.63

Messagerie : contact@urps-medecins.bzh



Personnes âgées et Fragilités



*Repérage précoce de la fragilité
chez les personnes âgées*

Expérimentation

Objet

Repérer de manière précoce la fragilité chez les personnes âgées, pour leur éviter de rentrer dans le processus de perte d'autonomie.

Finalité

Prévenir et retarder la perte d'autonomie chez la **personne âgée, de plus de 70 ans**, le plus précocement possible et dès le domicile.

Mettre en œuvre, si nécessaire, une expertise gériatrique et agir sur les déterminants de la fragilité, afin de **retarder la dépendance dite « évitable »** et prévenir la survenue d'évènements défavorables.

Modalités

Le projet s'appuie sur les professionnels de santé de proximité, de 3 territoires, invités à réaliser un repérage des signes de fragilité chez les personnes âgées et formaliser la prise en soins.

Ce repérage s'adresse à des personnes âgées, indemnes de maladie grave, sans dépendance avérée.

Il est réalisé à **l'initiative d'un soignant** soupçonnant une fragilité.

3 territoires concernés :

- La Communauté de Communes du Pays de Matignon (Côtes d'Armor)
- Le Pays d'Auray (Morbihan)
- Brest Métropole (Finistère)

Sensibilisation et information

L'expérimentation commencera par la sensibilisation et l'information des professionnels de proximité à la notion de fragilité.

Définition : « *La fragilité est un syndrome clinique. Il reflète une diminution des capacités physiologiques de réserve qui altère les mécanismes d'adaptation au stress. Son expression clinique est modulée par les comorbidités et des facteurs psychologiques, sociaux, économiques et comportementaux. Le syndrome de fragilité est un marqueur de risque de mortalité et d'évènements péjoratifs, notamment d'incapacités, de chutes, d'hospitalisation et d'entrée en institution. (...) La prise en charge des déterminants de la fragilité peut réduire ou retarder ses conséquences.* »

Source : Société française de gériatrie et de gérontologie - 2011

Organisation du repérage précoce et construction du parcours de prise en soins

L'organisation du repérage de la fragilité chez les plus de 70 ans est préparée avec les professionnels volontaires.



Un outil de repérage sera utilisé par les professionnels.

Il s'agit d'une grille validée par la HAS et la société française de gériatrie, comprenant 6 items. Chaque professionnel sera formé à

l'utilisation de la grille.

Les professionnels seront invités à co-construire, par groupes de travail, le parcours de repérage et de prise en soins du patient.

Les modalités de transmission de l'information et de partage des données seront déterminées pour les 3 territoires.

Une présentation des ressources libérales et hospitalières spécialisées en gériatrie disponibles sur le territoire sera effectuée.

Evaluation du dispositif

L'évaluation et le recueil des indicateurs seront réalisés en plusieurs étapes. Deux bilans seront menés :

A 3 mois : ajustement de la démarche

A 9 mois : restitution de l'expérimentation et bilan

Portage

Le projet est issu d'une réflexion menée par les acteurs régionaux regroupés au sein d'un groupe de travail « *Pathologies du Vieillissement* », piloté par l'ARS Bretagne.

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) de Bretagne portent conjointement ce projet avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne.

La mise en œuvre opérationnelle est confiée à l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne.